

REPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

35 rue de la Poste – Châtillon-en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

DECISION DU BUREAU

Séance du 1^{er} février 2024**N°24-DB004**

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février, le Bureau communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de la commune de Saint Germain de Joux, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :**CONFORT** : Daniel BRIQUE**GIRON** : Florian MOINE**INJOUX-GENISSIAT** : Joël PRUDHOMME - Denis MOSSAZ**MONTANGES** : Christophe MARQUET**PLAGNE** : Philippe DINOCHÉAU**SAINT-GERMAIN-DE-JOUX** : Gilles THOMASSET**SURJOUX - LHOPITAL** : Frédéric MALFAIT**VALSERHÔNE** : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Catherine BRUN - Serge RONZON - Jean-Pierre FILLION - Benjamin VIBERT**VILLES** : Guy SUSINI**Absents** : Jean-Marc BEAUQUIS**Pouvoirs :****CHAMPFROMIER** : Jacques VIALON par Gilles THOMASSET**VALSERHÔNE** : Isabelle DE OLIVEIRA par Patrick PERREARD - Marie-Françoise GONNET par Catherine BRUN**Votants** : 18**Présents** : 15**Date de la convocation** : 26 janvier 2024**Secrétaire de séance** : Serge RONZON

Nature de l'acte : 3. Domaine et patrimoine - 3.1. Acquisitions

Objet : Acquisition de terrains de la EURL HOME CONSTRUCTION dans le cadre du projet Picoly

Monsieur le Président fait part au Bureau communautaire des travaux, réalisés par la régie des eaux du Pays Bellegardien, de création d'un réseau d'eaux pluviales depuis le bassin de rétention du Picoly et l'exutoire existant, au droit du poste de refoulement Louis Astier (intersection Rue Louis Astier/Rue de la Gare), sur le secteur de Châtillon-en-Michaille, centre-bourg.

Il s'agit de l'étape finale des travaux d'aménagement dits « du Picoly », issus des réflexions menées lors du diagnostic d'assainissement de 2014.

Ces travaux ont pour objectifs, de :

- Créer un exutoire d'eaux pluviales inexistant sur le centre-bourg ;
- Valoriser immédiatement les réseaux séparatifs sur le secteur ;
- Permettre une extension du réseau séparatif par la suite ;
- Réduire l'impact sur l'environnement (rejet à la Valserine) et les risques sanitaires (débordement du déversoir d'orage).

La réalisation de ces réseaux au travers des parcelles privées permet de répondre à ces objectifs tant du point de vue technique que réglementaire.

Un nouvel ouvrage de déversement (remplacement de l'actuel) et le raccordement des réseaux existants devant être réalisés sur la parcelle 091 AB 237 de superficie 5 813 m², lieudit « Châtillon Nord », propriété de la Eurl HOME CONSTRUCTION, représentée par Monsieur Furkan AYDIN, afin de :

- Réaliser le nouvel ouvrage de déversement ;
- Contrôler l'accès et la sécurité pour l'exploitation future du nouvel ouvrage ;
- Repositionner des réseaux existants (eau usée, eaux pluviale et eau potable) sous domaine public.

Il est donc proposé d'acquérir une surface d'environ 750 m² à prendre dans la partie nord de cette parcelle cadastrée 091 AB 237 de : 5 813 m², lieudit « Châtillon Nord », à Châtillon-en-Michaille, 01200 Valserhône, afin de réaliser les travaux ci-dessus désignés et s'affranchir ainsi des contraintes techniques d'une intervention sur domaine privé.

La surface achetée exacte ne sera connue qu'après l'achèvement des travaux et la réalisation du document d'arpentage.

Cette acquisition aura lieu moyennant le prix de 28 € le mètre carré.

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L. 1311-9 et L. 2241-1,

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240201-24-DB004-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 22-DC111 en date du 17 novembre 2022, relative aux délégations d'attributions accordées au Bureau Communautaire et notamment de se prononcer sur les acquisitions dont la valeur est inférieure à 500 000 € HT,

VU la décision 20-DB059 du Bureau communautaire du 17 décembre 2020 portant sur l'acquisition de terrains à l'EURL HOME CONSTRUCTION

CONSIDERANT qu'il convient de poursuivre l'acquisition présentée, en vue de réaliser les travaux ci-dessus énoncés,

CONSIDERANT que le prix a été convenu entre les parties,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- d'**ABROGER** la décision n°20-DB059 du Bureau communautaire du 17 décembre 2020.
- d'**ACQUERIR**, de la Eurl HOME CONSTRUCTION, représentée par Monsieur Furkan AYDIN, une surface d'environ 750 m² à prendre dans la partie nord de la parcelle cadastrée 091 AB 237 de : 5 813 m², lieudit « Châtillon Nord », à Châtillon-en-Michaille, 01200 Valserhône, afin de réaliser les travaux ci-dessus moyennant le prix de 28 € le mètre carré, étant ici précisé que les frais et honoraires de notaire et de géomètre seront à la charge de la Communauté de communes.
- d'**INDIQUER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général 2024.
- d'**AUTORISER** le Président de la Communauté de Communes à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce projet notamment la promesse de vente, ainsi que l'acte authentique à intervenir.
- de **CHARGER** l'Office Notarial PINSON et KHALIFE de 01100 Oyonnax, d'établir la promesse de vente et l'acte authentique correspondants et de prendre en charge verser les frais correspondants.

Fait et décidé en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des décisions les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire,
Serge RONZON



Le Président,
Patrick PERREARD

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240201-24-DB004-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024